

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2005

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoints)
ROUANET Christian - LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette - ARNIAUD Gérard

Monsieur CURINIER Erick donne pouvoir à Madame VANPARYS Odette
Madame SALIGNAC Elisabeth donne pouvoir à Monsieur PIZOT Roger
Madame GOMEZ Jacqueline donne à Madame POLASTRO Maryse

Absents excusés : CHABERT Raphaël - CAZORLA Jean-Luc - BELOTTI Michel

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente :
APPROUVE à l'unanimité.

Code des Marchés Publics : Modalités de publicité et de mise en concurrence selon la procédure adaptée :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée,

Adhésion de nouvelles collectivités au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion de nouvelles collectivités : la Région, les Conseils Généraux des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence, les Communautés de Communes de Moyenne Durance, du Laragnais et de Tallard-Barcillonnette ainsi que les Communes riveraines de la Durance entre Cadarache et Serre-Ponçon,
- **APPROUVE** les statuts définitifs.

Société des Eaux de Marseille :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition de prix présentée par la Société des Eaux de Marseille concernant :
 - Les travaux de nettoyage et de désinfection annuels des réservoirs d'eau Communaux,
 - Les travaux d'analyse de Type D1 (contrôle trimestriel) et de Type P1 (contrôle semestriel).

Association « Réussir ITER » :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association « Réussir ITER »,
- **DESIGNE** Monsieur le Maire pour représenter la Commune auprès de l'Association « Réussir ITER » et participer aux instances décisionnelles de l'Association,
- **DE VERSER** le montant de la cotisation annuelle, telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

Rapports annuels 2004 :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **PREND ACTE** des rapports annuels présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2004, sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Propositions de vente et d'acquisition de parcelles formulées par Monsieur SIENNE René :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de faire les propositions suivantes à Monsieur SIENNE René à savoir :
 - Acquisition de la parcelle cadastrée Section C 601 lieu-dit « Sainte Cartier » d'une contenance de 14 432 m² au prix de 0.15 € le m²,
 - Vente des parcelles cadastrées Section C 63, 64, 65, 66 lieu-dit « Rourabeau » d'une contenance de 13 779 m² au prix de 0.15 € le m².

Si l'intéressé **ACCEPTE** les propositions, les actes seront passés par devant Maître DOUCIERE, Notaire à Peyrolles en Provence.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le suivi administratif et financier de ce dossier.

Projet Règlement de la Salle des Fêtes :

Après avoir pris connaissance du projet de règlement qu'il convient d'appliquer dans les meilleurs délais pour des raisons sanitaires, de sécurité et de responsabilité.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la Salle des Fêtes,
- **DECIDE** son application à compter du **01 Juin 2005**

Virements de Crédits :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** des virements de crédits aux opérations 191 – 195 – 194 d'un montant total de 8 567.54 €

Informations du Maire et questions diverses

Monsieur le Maire fait part au Conseil du mécontentement des résidents du Parc Résidentiel de Loisirs, qui, suite à la mise en conformité avec dépôt de « déclaration de travaux », se trouvent aujourd'hui imposés sur les Taxes d'Urbanisme, dont la TLE, qui est appliquée sur l'ensemble du territoire Communal depuis le 1^{er} Janvier 1983.

En vertu du Code général des Impôts, l'exonération de la TLE peut s'appliquer à une certaine catégorie de constructions dont le PRL est exclu.

Monsieur le Maire se propose de s'entretenir avec Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence pour obtenir une dérogation et donner satisfaction aux résidents.

Revue de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Bouches-du-Rhône

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **REFUSE** la proposition d'insertion dans la Revue de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Bouches-du-Rhône.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.